

LES FAITS SUR NOS ENGAGEMENTS FINANCIERS

Pour apprécier à sa juste valeur notre contribution philanthropique

(mise à jour du 26 avril 2021)

Notre organisation cherche à faire bénéficier la société québécoise de sa capacité financière en contribuant à l'amélioration durable des conditions qui favorisent la réalisation du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec. Elle veut être en mesure de répondre au mieux aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Pour ce faire, elle cherche tout à la fois à :

1. **Respecter les exigences** de l'Agence du revenu du Canada en matière de contingent des versements;
2. **Effectuer des dons de façon optimale** à des organismes et des regroupements dont les objectifs rejoignent notre mission;
3. **Investir une partie de son capital dans des projets sociaux** axés sur sa mission;
4. Effectuer des placements qui permettent de **maintenir la valeur de son actif à long terme** (en dollars constants) dans le seul but de **conserver sa capacité de soutien**, reconnaissant que les **changements sociaux** auxquels nous aspirons peuvent prendre **des générations** avant de se manifester;
5. **Minimiser ses frais de gestion** en adoptant des pratiques opérationnelles, administratives et de gouvernance rigoureuses, efficaces et efficientes.

Actif financier

Dotée d'un capital de 1,4 milliard de dollars au début de ses activités en 2000, notre fondation possède aujourd'hui un actif d'un peu plus de 2 milliards de dollars¹. Son statut est celui d'une fondation privée. Elle est issue d'un don définitif de la famille Chagnon et ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres ou de ses dirigeants.

Exigences relatives au contingent des versements

En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, nous sommes tenus de déboursier annuellement un pourcentage de notre capital, appelé le contingent des versements², présentement de 3,5 %. Un organisme peut se servir de ses contributions excédentaires à son contingent des versements des 5 exercices précédents pour contrebalancer une année déficiente. Ainsi, de 2015 à 2019, nous avons respecté les exigences en versant un montant total de 324,2 M\$, ce qui correspond à des versements annuels moyens de 3,5 % de la valeur de notre capital durant cette période.

- À l'automne 2020, nous avons annoncé, l'augmentation potentielle et volontaire de nos dons de 150 M\$ au cours des cinq prochaines années (2021-2025). En fonction des besoins et de la capacité de prise en charge des milieux, nos dons pourraient donc passer de 350 M\$ préalablement prévus à 500 M\$ au cours de cette période de cinq ans et représenter une moyenne annuelle de 5 % de notre capital.

¹ 2 072 000 000 \$ au 31 décembre 2019.

² Le contingent annuel des versements d'un organisme de bienfaisance enregistré est le montant minimum que cet organisme est tenu de dépenser chaque année pour ses propres activités de bienfaisance (donataires non-reconnus/sans numéro de charité), ou au moyen de dons versés à des donataires reconnus (par exemple, à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés).

Dons³

- De 2000 (date du début de nos activités) à 2020 : nous avons versé 947 M\$ à des centaines d'initiatives sur l'ensemble du territoire québécois;
- Depuis la mise en œuvre de nos nouvelles orientations en 2017 : nous avons engagé plus de 235 M\$ en soutien à 126 initiatives actives. Des engagements qui s'inscrivent sur plusieurs années, souvent au-delà de 3 ans et pouvant aller jusqu'à plus de 10 ans.
- À la fin de 2021, nous projetons dépasser le cap du milliard en dons depuis 2000.

Investissements axés sur la mission

En sus de nos dons, nous avons aussi fait le choix d'investir, d'ici 2028, 10 % de notre capital (soit quelque 200 millions de dollars) dans des projets à caractère social, notamment en logement abordable, en immobilier collectif, en systèmes alimentaires et en insertion à l'emploi.

- À ce jour, nous avons déjà engagé 56,7 M\$ dans des projets, entre autres, en logement social et en immobilier collectif. [En savoir plus](#)

Placements

Étant donné que les changements sociaux auxquels nous aspirons peuvent prendre des générations avant de se manifester, notre politique de placement a pour objectif de maintenir la valeur du capital pour préserver notre capacité de soutien sur plusieurs décennies. Elle se veut rigoureuse et intègre les pratiques et les critères ESG dans la gestion du portefeuille de placements. Nous nous inscrivons plus que jamais dans ce mouvement d'institutions qui tiennent compte dans la gestion de leur portefeuille des facteurs environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G), en plus des facteurs habituellement analysés pour l'investissement traditionnel. Ainsi, nous portons une attention particulière afin que nos gestionnaires externes investissent le capital de la Fondation de façon responsable et durable.

Frais de gestion

Nos pratiques opérationnelles, administratives et de gouvernance se veulent aussi rigoureuses, efficaces et efficientes. Nos frais de gestion sont de l'ordre de 12 % annuellement⁴. Ce taux raisonnable est comparable à celui d'autres institutions similaires.

³ Selon nos déclarations annuelles à l'Agence du revenu du Canada.

⁴ Nous entendons par frais de gestion tous les frais d'opérations reliés à la mise en œuvre de notre mission. Ceci inclut l'ensemble des opérations liées à la gestion des placements, de la réception de demandes de financement et de l'accompagnement des organismes soutenus, ainsi que la gestion des finances, des communications et des ressources humaines. Le ratio de nos frais de gestion d'une année donnée est calculé selon la formule suivante : frais de gestion / (dons + frais de gestion).